



Dénonciation mensongère entraînant des poursuites inutiles

Par **entrenous**, le **13/02/2011** à **06:27**

Bonjour,
J'ai été condamné pour dénonciation mensongère entraînant des poursuites inutiles
Suite à une grosse dépression. J'ai un casier vierge
Résultat du procès
3 mois prison avec sursis et mise à l'épreuve de 2 ans
Contrôle judiciaire
Interdiction de sortir du territoire sans accord du juge
Pas d'amende
La condamnation me semble dure ?
Merci

Par **Sedlex**, le **16/02/2011** à **10:27**

Bonjour, quelle est votre question précisément? Si vous avez été condamné par un tribunal régulier votre condamnation n'est pas plus dure que le maximum prévu par les textes. La loi est dure mais c'est la loi, et l'appréciation du juge est souveraine. Ce forum n'a pas vocation à juger la dureté de la loi.
Cordialement

Par **mimi493**, le **16/02/2011** à **17:31**

[citation]La condamnation me semble dure ? [/citation]
Non, au contraire, elle ne fait que dire "ne recommencez pas sinon, vous allez prendre". Vous n'avez aucune sanction véritable (rien à payer notamment, ce qui aurait pu vous mettre dans une situation difficile), donc c'est non seulement clément, mais c'est largement intelligent comme punition.
Pour l'interdiction de sortie de territoire, il doit y avoir autre chose dans votre histoire